

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE MONITEUR SAUMUROIS

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
Un an... 48f. » 24f. «  
Six mois... 40 » 15 «  
Trois mois... 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (Havas), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* dans sa partie officielle contient :

1<sup>o</sup> Loi, décret et arrêté concernant l'emprunt de 500 millions.

2<sup>o</sup> Décret portant création d'un régiment de zouaves et augmentation du cadre de la compagnie de génie dans la garde impériale.

3<sup>o</sup> Décret relatif aux secrétaires généraux de Préfecture.

Une lettre particulière de Berlin, en date du 27 décembre, nous apprend qu'on a déjà reçu à la cour du roi Frédéric-Guillaume la nouvelle de l'échec quasi-positif essuyé à Londres par M. Von Usedom. Voici, en effet, ce qu'elle nous mande :

» On vient de recevoir les premières dépêches officielles par lesquelles M. Usedom rend compte de la conférence avec le comte Clarendon. *On paraît ne conserver que peu d'espoir dans le succès de sa mission.* Le président du conseil, M. de Manteuffel, s'est rendu à sa terre, en Lusace. Aucune résolution définitive ne pourra donc être arrêtée avant les premiers jours de janvier.

» L'Angleterre et la France font, chacune de leur côté, des préparatifs pour qu'au printemps prochain, Dantzig devienne la principale station des flottes alliées. Il est question d'établir, pour cette époque, un service régulier de dépêches, entre Dantzig et Brest ou Cherbourg — Havas.

Des lettres de St-Petersbourg, reçues à Vienne, et provenant de personnes bien informées, prétendent que la Russie est beaucoup moins disposée à des concessions que ne pourraient le faire croire les assurances officieuses et officielles qui sont venues dernièrement de la capitale de la Russie.

On doit s'attendre à ce qu'il y aura le 2 ou le 3 janvier à Vienne une conférence des 3 Puissances à laquelle sera invité aussi le prince Gortschakoff. Le premier et peut-être le dernier acte de cette conférence sera la communication officielle de l'interprétation des quatre points.

Le *Times* contient les dépêches suivantes :

Vienne, 27 décembre. « Le 17, Omer-Pacha est parti de Varna pour Constantinople.

« Le 15, le général Osten-Sacken a fait une reconnaissance en force et on dit qu'une escarmouche a eu lieu près des ruines d'Inkermann.

« Hier le prince Gortschakoff a présenté au comte Buol une note qu'il avait reçue de St-Petersbourg. On croit qu'elle est négative, mais ce n'est pas le dernier mot de la Russie.

« Une dépêche de Varsovie, du 24 décembre, annonce que, d'après avis rendu public, tout sujet russe résidant dans le royaume de Pologne qui quittera les Etats impériaux sans permission, sera puni de la confiscation de tous ses biens.

## CHRONIQUE LOCALE.

Le lundi 18 décembre dernier, le nouveau Tribunal de commerce a été installé; M. Boutet-Bruneau avant de quitter le fauteuil de la présidence, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Il y a bien longtemps déjà, la confiance des commerçants de l'arrondissement de Saumur, m'appelaient, pour la première fois, à la tête du Tribunal consulaire; et sept élections successives, par les notables, comme par le suffrage universel, ont maintenu, soit en ma personne, soit en celle de M. Bruas, aux deux chefs de la maison que j'ai fondée, l'honneur de présider en cette enceinte.

» Une confiance si soutenue nous imposait des obligations; si les suffrages de nos pairs nous plaçaient au premier rang, nous devions répondre à une aussi haute distinction par une vie de travail et de probité, et par l'accomplissement des devoirs attachés à nos fonctions. Nous croyons l'avoir fait, et l'unanimité qui a présidé aux deux dernières élections nous est un sûr garant que nous ne nous sommes pas trompés.

» Je viens de prononcer les mots de travail et de probité, d'accomplissement de devoirs attachés à des fonctions. N'allez pas croire, Messieurs, que marcher dans cette voie, soit autre chose que suivre une ornière dès longtemps tracée, et que j'aie la prétention de m'en prévaloir; je n'y vois, au contraire, que les conséquences naturelles de la vie commerciale. Du jour où le travail, la bonne foi, le respect dû aux engagements contractés n'en for-

meraient pas la base, elle se consumerait d'inanition.

» Telle était, Messieurs, la doctrine de nos pères, et si je veux me reporter à mes jeunes années, à l'époque déjà éloignée, où l'un de nos prédécesseurs, M. Dupuis l'aîné, qui a laissé ici de si brillants souvenirs, se voyait à la tête de ce Tribunal, je crois l'entendre encore en faire ressortir la nécessité morale et pratique, et exprimer combien il se trouvait heureux de pouvoir constater que c'était à de tels principes, que le commerce de Saumur devait la haute situation, que depuis si longtemps il avait su acquérir et conserver.

» Aussi, Messieurs, est-il un fait digne de remarque, c'est qu'à la suite de ces milliers de transactions qui se font tous les jours, il y en ait à peine quelques-unes qui donnent matière à difficulté; que malgré le nombre toujours croissant de ces transactions, malgré le chiffre énorme auquel elles s'élèvent, celui des affaires portées devant vous n'augmente pas, et qu'elles soient généralement de la plus minime importance.

» C'est un résultat dont nous devons tous nous féliciter, il est dû à la loyauté du commerce, au soin avec lequel le Tribunal a cherché à atteindre les plaideurs de mauvaise foi, à l'esprit de conciliation d'un barreau au désintéressement duquel je me plais à rendre justice; qu'il me soit donc permis, en descendant de ce siège, d'adresser mes remerciements à tous : aux Membres du Tribunal pour le zèle consciencieux qu'ils ont apporté dans l'exercice de leurs fonctions, et particulièrement pour cette sympathie si vive, cette affection si dévouée qui ne nous ont jamais fait défaut en quelque circonstance que ce pût être; au Barreau, pour le concours qu'il nous a prêté; aux Electeurs, enfin, pour la confiance dont ils nous ont donné des preuves si multipliées.»

Depuis trois jours, un lustre, en ardoise, est exposé, dans une des maisons de M. Jagot, place du Marché-Noir, et attire un grand nombre de curieux et d'amateurs.

Ce chef-d'œuvre, — car c'en est un véritablement, — a été offert à l'empereur Napoléon III, par M. Cléret, couvreur, qui en a conçu l'idée et l'a mise à exécution. C'est un monument historique en même temps qu'un prodige de l'art : l'histoire tout

## FEUILLETON

## LES DEUX PERLES.

( Suite. )

Lorsqu'il vit Juliette tranquillement assise sur le lit et causant avec la sœur de charité, son visage se détendit, et il accourut presque joyeux :

— Ah ! tu es ressuscitée, ma chère enfant !

Mais il n'en put dire davantage, et s'adossant à l'appui de la fenêtre pour recevoir la brise du dehors, il examinait sa fille, bien pâle encore et bien faible.

— Ce n'est rien, va ! une attaque de nerfs. Je suis guérie. J'irai te faire un bouquet tantôt dans le jardin.

— Non pas, dit sœur Thérèse; vous resterez couchée tout le jour; je vous veillerai la nuit prochaine. Vous ne descendrez que demain, appuyée à mon bras... Vous m'appartenez, ma chère convalescente... jusqu'à demain.

Falcone sourit à la prescription de cette petite sœur grise.

— Mon père aurait plus que moi besoin de repos, car moi, je me sens lucide et forte, mes membres ont recouvré leur souplesse, mes doigts leur agilité. Conduisez-moi au piano; j'y jouerai lestement les plus rapides barcarolles.

La sœur de charité connut bien à cette excitation que la fatigue allait produire le délire. Et, attirant dans ses bras Juliette, elle s'efforça de l'endormir, comme une mère fait de son enfant.

Mais celle-ci s'animait de plus en plus; son teint si

pur se colorait de nuances inégales, et pendant que de ses lèvres pourpres s'échappaient des paroles incohérentes, ses doigts roulaient avec une vivacité fiévreuse les grains du chapelet de sœur Thérèse.

A ces symptômes d'une nouvelle crise, Falcone s'était rapproché.

Son regard, tombant alors sur le ro-aire, demeura fasciné. Sa physionomie se couvrit soudainement d'un nuage plus sombre. L'appréhension, le doute, l'anxiété, la colère, le désespoir, paraissaient tourmenter tout son être. Un tremblement courait dans ses membres. On eût dit qu'un spectre s'était dressé devant lui, et qu'il se préparait à une lutte fantastique.

La pieuse Thérèse remarqua ce trouble et en fut presque effrayée. Elle songea aux mille préjugés des peuples du Midi, et crut que le vieux Italien subissait l'influence de quelque superstition. Tout en calmant Juliette, elle essaya de lui enlever le ro-aire et de le cacher.

Mais Falcone, par une violence involontaire, l'arracha des mains de sa fille. Il le considéra scrupuleusement d'un œil effaré, en toucha les petites reliques, le rejeta à la religieuse et se sauva comme un possédé.

Juliette, toujours en délire, n'avait aperçu qu'indistinctement cette scène d'inexplicable frénésie, et Thérèse n'y comprenait rien.

— Décidément, pensa-t-elle, ce vieillard est fou.

IV.

Falcone ne reparut pas de tout le jour, et Thérèse ne l'entendit même point. S'était-il retiré dans le salon vert ? ou s'était-il enfermé dans sa chambre, abattu par

ses émotions successives ? qu'avait-il pu faire durant cette longue journée, séparé de sa fille qu'il aimait tant et qu'il avait laissée en délire ? Sans doute il écouta souvent dans la crainte d'accidents imprévus, et un silence complet dut apaiser son inquiétude paternelle. Car Juliette avait passé du délire à une léthargie salutaire que Thérèse s'était bien gardée d'interrompre.

Fraîche et reposée, Juliette venait de se réveiller, quand Falcone, comme s'il eût épié ce moment, rentra, parfaitement calme en apparence. Son costume était sévère et irréprochable. Il salua sœur Thérèse et embrassa Juliette avec effusion.

Grave, réfléchi, enveloppé d'une dignité imposante, à sa pantomime égarée, à ses traits bouleversés, avaient succédé une attitude sérieuse et fière, une physionomie rigide, mais bienveillante. La naïve religieuse s'étonnait qu'une pareille métamorphose se fût opérée en lui, depuis l'accès du matin. L'homme qu'elle avait cru insensé, elle ne le retrouvait plus dans ce vieillard respectable, dont la tête révélait une intelligence ferme et limpide, loin d'exprimer la démence et d'incompatibles passions. Elle admirait cette faculté particulière à certaines natures artistes et surtout au génie italien, de se transfigurer, sous leurs diverses impressions, jusqu'à se rendre méconnaissables. A cause de son organisation complexe, le vieux maestro présentait plus que personne ce phénomène.

Il n'était pas difficile, néanmoins, de juger qu'il dissimulait, sous cette tranquillité affectée, un tourment intérieur; car, au fond, il était loin d'avoir reconquis

entière de l'Empereur y est reproduite en tableaux d'une ciselure remarquable.

Il commence au siège de Toulon et indique l'année de ce premier fait d'armes du jeune lieutenant d'artillerie, puis viennent successivement les grandes batailles de l'Empire, jusqu'en 1815; tout cela entremêlé de croix, d'écussons, de figurines qui donnent à ce magnifique travail une physionomie pleine de grâce, de délicatesse et de légèreté.

L'ardoise, des carrières d'Angers, est coupée et taillée avec tant de précision et de finesse qu'on dirait une belle dentelle noire destinée à l'ornement d'un monument funèbre. — C'est aussi la destination de cette œuvre remarquable qui sera bientôt suspendue sur le mausolée de l'Empereur.

M. Cleret ne restant que quelques jours à Saumur, personne ne voudra manquer l'occasion de voir et d'admirer ce travail merveilleux.

P. GODET.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

#### AVIS AU PUBLIC relatif

#### AU LIBELLÉ DE L'ADRESSE DES LETTRES.

Quelques personnes ont contracté l'habitude de commencer la suscription de leurs lettres par le nom du lieu de destination de la lettre et de la terminer par le nom du destinataire.

Cette disposition de l'adresse donne lieu à de fausses directions et à des retards dans l'arrivée des lettres.

Le public est prié d'adopter invariablement, pour le libellé de ses adresses, les règles qui suivent :

1° L'indication du lieu de destination doit toujours être placée au bas de l'adresse, un peu à droite;

2° S'il n'est pas dans ce lieu de bureau de poste, le bureau par lequel il est desservi doit être désigné en gros caractères;

3° Si ce lieu de destination est un écart ou une maison isolée, le nom de la commune doit en outre être indiqué, mais de manière à ce que ce soit toujours le nom du bureau de poste sur lequel la lettre doit être dirigée, qui termine la lettre d'une manière très-apparente;

4° Enfin, le nom du département auquel appartient le bureau de poste doit toujours être désigné, lorsqu'il existe plusieurs bureaux de poste.

#### LETTRES CHARGÉES.

La loi du 20 mai 1854, qui a réduit à 20 centimes la taxe des lettres simples, circulant de bureau à bureau en France, lorsqu'elles sont affranchies, dispose, en outre, qu'il ne sera perçu, pour chaque lettre chargée, circulant de bureau à bureau, en sus du port réglé par les tarifs, qu'une taxe fixe de 20 centimes.

La lettre à laquelle on donne le nom de lettre chargée, est celle dont le directeur donne reçu à l'expéditeur au moment du dépôt, et dont, à son tour, l'Administration se fait donner décharge par le destinataire au moment de la livraison. Les lettres de cette nature sont portées à domicile, comme les autres lettres, par les facteurs, à moins d'intention contraire exprimée sur l'adresse par l'expéditeur. En cas de perte d'une lettre chargée, cas ex-

trêmement rare, l'administration est tenue à une indemnité de 50 francs.

Les personnes qui attachent une importance particulière à leur correspondance peuvent donc s'assurer, moyennant une faible prime de 20 centimes, une garantie spéciale de sécurité pour la remise de leurs lettres, et, en outre, se procurer, lorsqu'il est nécessaire, les moyens d'établir authentiquement que cette remise a eu lieu.

#### PRIX-COURANT.

La loi du 15 mars 1827 dispose, au deuxième paragraphe de son article 9, que les imprimés ne peuvent être reçus à l'affranchissement dans les bureaux de poste aux prix fixés par les tarifs pour la taxe de cette nature d'objets, qu'autant qu'ils ne contiennent ni chiffres ni aucune espèce d'écriture à la main, si ce n'est la date et la signature.

Exécutée dans toute sa rigueur, cette disposition pouvait entraver l'usage des prix-courants, qui, en raison de la mobilité du cours des marchandises, exigent journellement des changements dans les chiffres destinés à l'indiquer.

Dans le but d'accorder une juste satisfaction aux réclamations du commerce sur ce point, M. le Ministre des finances vient de prendre, sur la proposition du Directeur général des postes, une décision interprétative de l'article 9 de la loi du 15 mars 1827.

Cette décision, qui porte la date du 22 novembre dernier, est ainsi conçue :

« A l'avenir, et à titre d'essai seulement, les prix à porter sur les imprimés désignés dans le commerce, sous le titre de *prix-courants* pourront être écrits à la main, ou modifiés également à la main lorsqu'ils auront été imprimés à l'avance, sans faire perdre à ces imprimés le bénéfice de la modification de taxe.

« Ces inscriptions ou modifications ne pourront être opérées qu'en chiffres. Si, par une supercherie quelconque, elles venaient à donner à l'imprimé un caractère de correspondance, il serait taxé comme lettre. »

(Maine-et-Loire.)

#### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu la pétition adressée à l'autorité supérieure, par M. Passedoit, mécanicien en cette ville, rue du Roi-René, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'annexer à son établissement une machine à vapeur de la force de deux chevaux et demi, destinée à transmettre le mouvement à un ventilateur;

Vu le renvoi de cette pétition au Maire, et l'invitation faite à ce magistrat de procéder à une enquête *de commodo et incommodo*, sur la demande de M. Passedoit;

Vu l'ordonnance royale du 22 mai 1843, relative aux machines et chaudières à vapeur, autres que celles qui sont placées sur des bateaux;

Prévient ses concitoyens, qu'à partir de ce jour, il est ouvert à l'Hôtel de la Mairie une enquête *de commodo et incommodo* à l'effet de recevoir tous dires, observations et réclamations sur le projet dudit sieur Passedoit;

Cette enquête sera close le 12 de ce mois;

Les pièces y relatives sont déposées au Secrétariat de la Mairie, et le public pourra en prendre connaissance tous les jours, de midi à quatre heures, (les dimanches et fêtes exceptés).

Hôtel-de-Ville, le 2 janvier 1855.

Le Maire,

Signé : RAGUIDEAU, adjoint.

#### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu la pétition adressée à l'autorité supérieure, par M. Micault-Roy, épicier en cette ville, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir, sur les Ponts, ruelle du Roi-René, un atelier pour la fonte du suif, et rue Saint-Jean, n° 59, où il habite et exploite son commerce d'épicerie, un atelier pour couler la chandelle;

Vu le renvoi de cette pétition et l'invitation faite au Maire, de procéder à une enquête *de commodo et incommodo*, sur la demande du sieur Micault-Roy;

Vu le décret du 15 octobre 1810, qui classe les fonderies de suif parmi les ateliers insalubres de deuxième classe;

Prévient ses concitoyens, qu'à partir de ce jour, il est ouvert à l'Hôtel de la Mairie une enquête *de commodo et incommodo* à l'effet de recevoir tous dires, observations et réclamations sur la demande dudit sieur Micault-Roy;

Cette enquête sera close le 12 de ce mois;

Les pièces y relatives sont déposées au Secrétariat de la Mairie, et le public pourra en prendre connaissance tous les jours, de midi à quatre heures, (les dimanches et fêtes exceptés).

Hôtel-de-Ville, le 2 janvier 1855.

Le Maire,

Signé : RAGUIDEAU, adjoint.

#### SOUSCRIPTION POUR LES ÉTRENNES À L'ARMÉE D'ORIENT. — (Deuxième liste).

MM. Armand Gasnier . . . . .	10 fr.
Daboron, juge . . . . .	10
Paul Daboron . . . . .	5
Richard Onfroy . . . . .	5

#### FAITS DIVERS.

M. Truel, directeur général de la Recette centrale de Paris prend déjà ses dispositions pour recevoir les souscriptions au nouvel emprunt national de 500 millions. — Havas.

— Les bâtiments de guerre *Rosamond*, *Dragon*, *Basilic* et *Vulture*, appartenant à l'escadre de la Baltique, hiverneront dans la baie de Cromarty. A bord du *Rosamond* il y a cinq prisonniers russes pris en vue d'Helsingfors; ils sont toujours restés à bord de ce navire se rendant aussi utiles que possible. — Havas.

— On assure que M. le Colonel de La Gondie, fait prisonnier par les Russes, près de l'Alma, vient, par suite d'un échange, d'être mis en liberté et doit prochainement arriver à Paris, M. le capitaine de Dampierre, son compagnon de captivité, rentre en France avec lui. — Havas.

sa sérénité. Mais il ne laissa éclater que son tendre intérêt pour la santé de sa fille. Il vit promptement qu'elle était rétablie, et il en témoigna sa reconnaissance à la sœur de charité.

Pour la première fois, il observait curieusement cette chaste religieuse, qu'il avait à peine regardée pendant les angoisses de la nuit.

Thérèse était distinguée et séduisante. Ses petites mains, fines et soignées, sortant de manches disgracieuses, faisaient deviner ses petits pieds dans des chaussures grossières. Toutes ses formes délicates contrastaient avec le rude vêtement de son ordre monastique. Sa cornette empressée emprisonnait une tête mutine, spirituelle et en même temps pleine de sensibilité. Quel malheur que la règle interdît de montrer les cheveux! Les cheveux de sœur Thérèse devaient être d'une charmante couleur, blond-clair certainement.

Ce qui sembla frapper surtout Falcone, ce fut l'extrême jeunesse de cette enfant, consacrée à des œuvres pénibles et méritoires, et déjà si experte dans l'art de soigner ceux qui souffrent. Les femmes n'ont-elles pas une sorte de divination ingénieuse qui supplée chez elles l'étude et la science?

En la remerciant avec une affectueuse courtoisie, il ne put s'empêcher de dire :

— Vous êtes bien dévouée et bien habile, ma sœur! et si jeune!

— Pas si jeune, répondit Thérèse. J'ai vingt ans.

— Moi aussi, dit Juliette.

Falcone sourcilla imperceptiblement.

— Mais, continua Juliette, comment avez-vous pu vous décider à quitter votre père, pour entrer en religion?

— Je ne l'ai jamais connu.

— Et votre mère?

— Non plus.

— Pauvre chère sœur! vous n'avez pas de famille?

— Mon père et ma mère étaient morts depuis bien longtemps! si longtemps, que je n'en ai aucun souvenir.

— Vous étiez donc seule au monde? Ah! s'il vous était resté un père comme le mien!

Falcone tressaillit. Il commençait à n'être plus maître de ses mouvements. En vain il s'efforçait de garder la froide contenance que la religieuse avait admirée. L'homme des tempêtes se soulevait.

Thérèse, distraite par l'évocation de ses propres malheurs, ne s'aperçut pas de ce changement.

— Oh, non! je n'étais pas seule, dit-elle, j'avais été recueillie et adoptée, toute petite, par une noble femme, très-riche, qui m'aimait comme son enfant, et que j'ai perdue aussi.

Des larmes mouillèrent les yeux bleus de Thérèse. Juliette la serra contre son cœur, et Falcone, pour ne pas l'embrasser, se réfugia à la fenêtre, où il respira le grand air.

Tous les trois se taisaient.

Bientôt Juliette demanda :

— Et c'est alors que vous êtes entrée au couvent?

— Oui. Depuis longtemps j'avais l'idée de renoncer au

monde dans lequel je portais sans cesse une préoccupation douloureuse...

— Vous pensiez à votre famille disparue?

— A ma sœur...

Falcone se prit à marcher brusquement au travers de la chambre.

— J'avais eu une sœur, ma mère adoptive me l'apprit en me racontant ce qu'elle savait de ma pauvre famille, une sœur dont on n'a jamais retrouvé les traces, malgré des recherches persévérantes. Cette révélation a influencé toute mon existence. Comment me serais-je acclimatée dans les joies de la fortune? L'image de ma sœur égarée toute seule parmi les hasards de la vie me poursuivait toujours. Pendant que j'étais comblée d'un luxe privilégié, ma sœur ne souffrait-elle point du froid, de la faim, du dénûment, de la honte peut-être? Qu'était-elle devenue? et savait-elle aussi qu'il y avait quelque part une autre orpheline dont le cœur l'appelaient? J'avais beau me dire que probablement elle était morte, puisque toutes nos investigations avaient été vaines, un pressentiment invincible m'affirmait qu'elle vivait et que je la reverrais un jour... Hélas! je ne l'ai point revue!

Elle regarda Juliette, qui l'écoutait attentive.

L'altération de Falcone redoublait.

— Vous comprenez bien, n'est-ce pas, que j'aie quitté le monde quand ma bienfaitrice l'a quitté? Elle m'avait légué toutes ses richesses que j'ai transmises aux pauvres, et je me suis faite sœur de charité pour donner aux orphelins, aux délaissés et à tous les malheureux, ce que

— Il règne actuellement une activité inouïe dans les arsenaux de Metz; les voitures de train d'artillerie ne suffisent pas aux transports des projectiles expédiés sur la Crimée.

L'administration se trouve obligée d'avoir recours aux voitures particulières. D'un autre côté, la population ouvrière est chargée de la confection d'innombrables vêtements en peau de mouton destinés à l'armée d'Orient. Somme toute donc, le travail, sous ce rapport, est fort actif dans la place de Metz. (Univers.)

— On cite les traits suivants, qui se rattachent aux souscriptions nationales pour l'armée d'Orient :

« Un pâtissier anglais du faubourg Saint-Honoré fait en ce moment 1,000 kilogrammes de plampudging pour les expédier, demain en Crimée. C'est à peine si le chemin de fer de Lyon peut suffire à emporter en Crimée tout ce que les dames parisiennes y envoient.

« Une grande dame, à elle seule, a fait hier une rafle générale de toutes les conserves qu'elle a pu trouver rue de la Paix et sur les boulevards pour les envoyer en Orient. Elle a dépensé 50,000 fr. dans sa journée.

Un convoi formidable de jambons de Bayonne et de rhum de la Jamaïque partait hier à deux heures par le chemin de fer de Lyon, avec cette adresse :

« Au général Canrobert, pour ses dignes et braves soldats, en Crimée. — Port payé. » (Univers.)

— M. l'abbé Corblat a publié sur les cloches une notice dont nous extrayons les passages suivants :

Une des plus belles sonneries de France est celle de la cathédrale de Nantes; elle se compose de huit cloches, dont la plus grosse pèse 5,650 kilog.

Le carillon de Bruges est un des plus harmonieux de l'Europe. Ses quarante-sept cloches forment quatre octaves et ont coûté 3 millions.

Dès 1540, la cathédrale d'Anvers possédait un carillon composé de soixante cloches. Celui de Lievin en a quarante-cinq; celui de Roubaix, trente-deux; celui de Turcoing, vingt.

Les premières cloches catholiques furent d'une faible dimension. Au 13<sup>e</sup> siècle, on considérait comme extraordinaires celles qui pesaient 4,000 livres. C'est au 15<sup>e</sup> siècle qu'elles prirent une ampleur de plus en plus grande.

Il est à remarquer qu'on a souvent exagéré le poids des cloches. Un fondeur parfaitement compétent, Philippe Cavillier, dit à ce sujet, dans un curieux manuscrit, qu'il a laissé à ses enfants : « Cette tradition est si bien établie partout, que, d'un cent de ces pièces-là, il ne s'en rencontrerait pas une qui fût juste au poids que l'on dit. » Aussi, c'est sous le bénéfice de cette réserve que nous indiquerons le poids de quelques-unes des plus grosses cloches, d'après les récits des voyageurs et les auteurs d'histoires locales :

Le Kremlin, à Moscou.....	246,100 kilog.
Trotzkoi, près de Moscou...	175,000
Horloge de Pékin.....	60,000
Saint-Yvan, à Moscou.....	57,000
Nankin.....	25,060
Cathédrale de Lisbonne.....	21,000
S-Pierre du Vatican, à Rome.	19,000

Georges d'Ambroise, à Rouen	18,000
Cathédrale de Sens.....	16,500
Notre-Dame de Paris.....	16,000
Notre-Dame de Reims.....	12,500
Cathédrale de Bordeaux.....	11,000
Saint-Jean de Lyon.....	10,000

(Moniteur.)

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 décembre.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Edmond-Jules Launay, place de l'Hôtel-de-Ville; — 2, Romain Jannin, rue Daillé; — 4, Césarine-Caroline Cheval, rue Duplessis-Mornay; — Emile Boismard, rue des Capucins; — Gustave Lhomailé, rue de Fenet; — 5, Charles-Marie-Auguste Cornilleau, place de la Bilange; — 7, Clément Terrasse, rue de la Visitation; — Louis Monteil, rue des Capucins; — Jules-André Gasnault, rue de la Chouette; — 8, Alphonse Bourdain, rue d'Orléans; — 11, Théophile-Pierre Page, rue de Bordeaux; — 12, Louise-Nelly Guérin, place de la Bilange; — André-Charles Guillemet, rue de la Fidélité; — 13, Charles Gasnier, rue Daillé.

DÉCÈS. — 4, Claire-Sophie Lambert, 54 ans, femme Boucher, rue de la Petite-Douve; — Frédéric-François-Charles Babin, rentier, 70 ans, à Sainte-Gemmes; — Félix Colmar, fuillier au 2<sup>e</sup> zouaves, 24 ans, célibataire, à Philippeville; — Louise Tellier, marchande de chiffons, femme Gautier, 55 ans, à l'Hôpital; — 5, Françoise Barillet, 54 ans, veuve Gallé, à l'Hôpital; — Marie Aucho, 58 ans, veuve Treuillet, Basse-ille; — Clément Platel, infirmier à l'École, 56 ans, célibataire, à l'Hôpital militaire; — 11, Louise Monbaucher, 70 ans, célibataire, à la Providence; — Joseph Bidault, cultivateur, 40 ans, à l'Hôpital; — Louise Leroy, marchande de chiffons, 66 ans, célibataire, rue de Fenet; — 12, Jacques-François Berthelot, propriétaire, 69 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — 13, Gérard Joxier, officier-retraité, chevalier de la légion d'honneur, 60 ans, rue de la Tonnelie; — 15, François-Marie Pondard, marchand revendeur, 49 ans, rue Royale; — Hyacinthe Bellanger, journalière, 54 ans, veuve Chassé, à la Providence; — Pierre Navarin, grenadier au 81<sup>e</sup> régiment de ligne, 24 ans, célibataire, à Bomarsund.

#### Primes du Ménestrel.

(22<sup>e</sup> année.)

Quatre beaux albums de chant et de piano viennent de paraître au Ménestrel, 2 bis, rue Vivienne, pour inaugurer la 22<sup>e</sup> année d'existence du journal *Le Ménestrel*. Toute personne renouvelant ou prenant un nouvel abonnement a droit gratuitement à la réception de ces quatre albums illustrés et dus à nos meilleurs compositeurs. Les deux premiers renferment les romances et chansonnettes nouvelles de MM. Louis Abadie et Edmond Lhuillier, en voici les titres : ALBUM ABADIE : *La prière au bon Dieu* (chantée par M<sup>lle</sup> Dobré); *Le Planteur d'Occitanie* (par M<sup>lle</sup> Damoreau); *Ma Senora* (par M. Poullet); *Les défauts de Jeannette* (par M<sup>lle</sup> Iweins d'Annin); *Plaisir et Bonheur* (par M. Ponchard); *Roule, roule, mon rêve d'or* (par M. Malézieux). — ALBUM LHUILLIER : *Un tyran domestique* (par M<sup>lle</sup> Lefebvre-Wely); *Le passeur du gué* (par M<sup>lle</sup> Gaveaux-Sabatier); *Une tapisserie* (par M<sup>lle</sup> Iweins d'Annin); *Tarentelle* (chantée par M<sup>lle</sup> Marie Cabel); *Alouettes et fillettes* par M<sup>lle</sup> Henri Potier; et la *Dansomanie* (par M<sup>lle</sup> Déjazet). — Les deux derniers albums, consacrés à la musique de piano et de danse, réunissent les productions de MM. Field, Félix Godefroid, Henri Rosellen, Paul Bernard, Strauss, Ch. Hess, Battmann, Longueville, Bousquet et Micheli. — En voici le catalogue.

MORCEAUX : 1. *L'imagination de Gabussi*, valse sentimentale transcrite par Félix Godefroid. — 2. *Marguerite d'Anjou*, cavatine de Meyerbeer, par Henri Rosellen. — 3. *Le Message de G. Nadaud*, rêverie-valse; par Alphonse Longueville. — 4. *Les quatre âges du cœur*, d'Etienne Arnaud, transcription par J. Ch. Hess. — 5. *Redowa-Tyrolienne*, par Paul Bernard. — 6. 3<sup>me</sup> *Nocturne* de Field, école classique du piano, édition-Marmontel.

MUSIQUE DE DANSE : 1. *Souvenirs de Baden*, valse de N. Bousquet. — 2. *La Maschera*, polka de Strauss. — 3. *La Montagnarde*, varsoviana de N. Bousquet. — 4. *Modeste*, polka-mazurka, de J.-L. Battmann. — 5. *Les Abeilles*, schottisch de L. Micheli. — 6. *Souvenirs du bon vieux temps*, quadrille de N. Bousquet.

Indépendamment de ces deux albums de chant et de ces deux albums de piano, *le Ménestrel* publiera, à dater de cet hiver, 1854-1855, dans les deux modes d'abonnement, des morceaux d'une certaine importance, lesquels viendront alterner avec les romances, valse, polkas et quadrilles, afin de suivre le progrès musical qui tend aujourd'hui vers la musique sérieuse.

Conditions d'abonnement au *Ménestrel*. — 1<sup>o</sup> CHANT, 4<sup>e</sup> mode d'abonnement : Journal texte tous les dimanches, 26 morceaux de chant, scènes, mélodies, romances, chansonnettes, de quinzaine en quinzaine; — deux albums illustrés et deux billets gratuits pour chaque concert du *Ménestrel*. — Un an : 15 fr.; Province : 18 fr. — 2<sup>o</sup> PIANO, 2<sup>e</sup> mode d'abonnement : Journal-texte, — 26 morceaux de piano, valse, quadrilles, polkas, schottisch, deux albums illustrés et les billets de concerts. Un an, 15 fr.; Province, 18 fr. — 3<sup>o</sup> Chant et piano réunis, 3<sup>e</sup> mode d'abonnement réunissant les deux premiers : Journal-texte, — 32 morceaux de chant et piano, — quatre albums illustrés et trois billets pour chaque concert du *Ménestrel*. — Un an : 25 fr.; Province : 30 fr. — Texte seul, abonnement d'artiste, un an : 5 fr.; Province : 6 fr. (pour la province, les billets de concerts sont remplacés par une prime spéciale). — Ecrire franco à M. J.-L. Heugel, directeur du *Ménestrel*, 2 bis, rue Vivienne, en adressant un bon sur la poste, et en faisant connaître par quelle voie les albums devront être expédiés, leur luxe d'édition n'en permettant pas la remise à la poste.

#### Marché de Saumur du 30 Décembre.

Froment (l'hectol.)	25 70	Graine de luzerne	58 —
— 2 <sup>e</sup> qualité	25 20	— de colza	—
Seigle	16 —	— de lin	54 —
Orge	12 —	Amandes en coques	—
Avoine (entrée)	10 —	(l'hectolitre)	—
Fèves	14 40	— cassées (50 k)	75 —
Pois blancs	54 —	Vin rouge des Cot.,	—
— rouges	54 —	compris le fût,	—
— verts	—	1 <sup>er</sup> choix 1854.	—
Cire jaune (50 kil)	163 —	— 2 <sup>e</sup>	—
Huile de noix ordin.	80 —	— 3 <sup>e</sup>	100 —
— de chenevis	68 —	— de Chinon	140 —
— de lin	66 —	— de Bourgueil	150 —
Paille hors barrière	20 —	Vin blanc des Cot.,	—
Foin 1854. id	58 —	1 <sup>re</sup> qualité 1854	—
Luzerne	55 —	— 2 <sup>e</sup>	—
Graine de trèfle	55 —	— 3 <sup>e</sup>	120 —

#### TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Janvier 1855.

Première qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	20 c. 41 m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	17 c. 91 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes.....	15 c. 41 m.

je désire qu'on rende à ma sœur, en quelque condition qu'elle soit. Ce sentiment m'a soutenue dans ma vocation, et m'a toujours aidée à remplir les devoirs de mon état.

(La suite au prochain numéro.)

#### POÉSIES.

A. M. L'ABBÉ P...

#### SALVE REGINA.

O Dieu, fils de la femme, écoute la prière,  
Qui vers toi, s'élève en ce jour;  
Tu sais combien d'amour vit au cœur d'une mère :  
Aux mères tu dois cet amour.

Bientôt le vieux monde en ruine  
Sans toi va redescendre en l'éternelle nuit;  
Le soleil, épuisé, s'incline,  
Et dans ses derniers feux tremble et s'évanouit.

Oh ! quel pesant et noir silence,  
Comme un linceuil de mort, étouffe l'univers !  
Ecoutez ! l'archange s'avance,  
Et son vol foudroyant trace de longs éclairs.

O Dieu, fils de la femme, écoute la prière  
Qui vers toi s'élève en ce jour;  
Tu sais combien d'amour vit au cœur d'une mère :  
Aux mères tu dois cet amour.

Ces accents douloureux de l'ange de la terre  
Allaient en gémissant porter de sphère en sphère  
Les mortelles terreurs d'un vieux monde écroulé,  
Et sur sa harpe sainte, expirante et brisée,  
Des pleurs sans fin coulaient en amère rosée  
Des yeux du divin exilé.

Son vol étincelant, d'un pôle à l'autre pôle,  
Ne la couronnait plus d'éclatante auréole ;  
L'élément, étonné, cherchait en vain sa loi ;  
La terre dans ses flancs ne sentait plus la vie,  
Les poisons infectaient sa mamelle tarie,  
Et l'homme avait perdu sa foi.

Du haut de l'empyrée, à la céleste cime,  
Marie a tressailli sur son trône sublime...  
Elle prie.... à sa voix, les immortels transports,  
L'hymne des Séraphins soupire, suspendue,  
Et de la lyre d'or la corde détendue  
A laissé tomber ses accords.

Epouse de l'Esprit, ô fille de la terre,  
Mère de l'Homme-Dieu, tu devins notre mère;  
Le sang du vieil Adam est le sang de ton Fils ;  
Pur comme la rosée à la première aurore,  
En toi, saint et sans tache, en ton fils, on l'adore...  
Ses restes sont évanouis.

Ainsi priaient aux cieus l'Eglise triomphante :  
L'Espérance et la Foi, d'une aile frémissante,  
Ont traversé l'espace et les cieus étonnés...  
Terre, salut ! Sion, bondis sur tes collines,

L'Espérance et la Foi, messagères divines,  
Te montrent leurs fronts couronnés.

Relève enfin ton front dans ta foi renaissante :  
Le serpent est vaincu ; dans sa gueule expirante,  
Son dard est impuissant. Si tes flancs douloureux  
Ont bu ses noirs poisons aux sources de la vie,  
Marie a, pour toujours, brisé sa tête impie  
Sous son talon victorieux.

Non, tu ne peux mourir, terre à jamais bénie !  
L'amour d'un cœur de mère, en sa force infinie,  
Brisera de l'enfer le sacrilège effort ;  
Des Alpes au Thibet, et du Gange à la Loire,  
De ta Vierge sans tache exalte la victoire ;  
Marie a terrassé la mort.

Etoile de la mer, conjure nos orages,  
Sur le vaste océan, aux plus lointaines plages,  
Conduis à tes rayons la barque du Pêcheur ;  
Au milieu de la nuit fais briller ta lumière,  
Et du soleil de Dieu, sublime avant-courrière,  
Reflète sur nous sa splendeur.

J.-B. C.

#### BOURSE DU 30 DÉCEMBRE.

4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 92 50.  
3 p. 0/0 baisse 30 cent.) — Fermé à 66 70.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## A LOUER

Présentement,

### OU A ARRENTER

Une MAISON avec jardin, sise au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M. Job, à Montagan.

## A VENDRE

VIN DE CHAMPIGNY 1846,

En fûts et en bouteilles.

S'adresser à M. Dominique GUIBERT, tonnelier à Dampierre. (2)

## A VENDRE

Vin rouge et vin blanc en bouteilles  
Premier crû 1846.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue Royale. (594)

## A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve LINACIER, rue Bodin. (595)

## A LOUER

MAISON et JARDIN, avec cave, situés au Petit-Puy.

S'adresser à M. MAIGNAN, Théodore, qui occupe la maison. (715)

## A VENDRE

Une jolie MAISON, avec jardin, à Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (698)

## MAISON AVEC BOUTIQUE

Située rue de Tonnelle, près la place de l'Hôtel-de-Ville,

## A VENDRE

OU

A LOUER PRÉSENTEMENT  
S'adresser à M. LEROY, rue du Petit-Maure, ou à M. BEAUDOUX-LEROY, rue Saint-Jean. (190)

M. CAZEAU, médecin-dentiste, de Tours, sera à Saumur, le lundi 8 janvier, hôtel Budan. (726)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE LA FERME ET LE MOULIN DE CHEVRÉ

Situés dans les communes de Nenillé, Vivy, Saint-Lambert et Allonnes, contenant 27 hectares 70 ares, et d'un revenu de 2,030 francs, net d'impôts.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et à M. Goulard père, à Doué.

Un ancien domestique, méritant toute confiance, et n'ayant perdu sa place que par des circonstances indépendantes de sa volonté et de celle des personnes chez lesquelles il servait, désire trouver une place. — Il sait lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

## A LOUER

OU A VENDRE

## UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M<sup>me</sup> veuve Peltier.  
S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

## La Maison A. SALOMON,

Quai Royal, 36, à Angers,

A l'honneur de prévenir les Pères de famille qui ont des fils faisant partie du prochain tirage au sort, qu'elle a un certain nombre de remplaçants à leur disposition, s'ils veulent bien l'honorer de leur confiance; elle traitera, avant ou après le tirage, à des conditions très-avantageuses, avec facilités pour les paiements.

S'adresser, pour traiter, à M. A. SALOMON, au domicile indiqué ci-dessus, ou à M. PINEAU fils aîné, rue d'Orléans, 35, à Saumur, correspondant de la Maison pour les cantons de Saumur. (3)

## HOTEL BUDAN

Quai de l'École et place de la Bilange, à Saumur.

Cet hôtel, le mieux placé sous le rapport des affaires et de l'agrément, est près des voitures. — Le confortable en est connu.

Le magasin de comestibles qui en dépend est toujours des mieux approvisionnés. La cave, l'une des meilleures de France, offre des vins exquis et à des prix modérés. M. Budan ne parle pas du détail de ses comestibles, que tout le monde connaît.

La marée y arrive toujours deux fois par semaine, seulement la position (chaude) du magasin n'en permet pas l'étalage.

Dîners petits et grands au meilleur marché possible, à la ville et à la campagne; peu importe la distance, il transporte son matériel.

Le fameux fromage de Styton vient d'arriver.

Le dépôt du café Torréfié de Brisset de Bourges prend chaque jour une nouvelle faveur. (641)

On demande un CLERC.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Ou à échanger présentement

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean-Baptiste 1855,

GRANDE et BELLE MAISON

ENTRE COUR ET JARDIN,

Située à Nantilly, près de l'Eglise et du Jardin des Plantes.

Réunissant toutes les servitudes désirables, occupée présentement par M. le général comte de Rochefort.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire, ou à M. A. PIERRE, propriétaire, rue Royale à Saumur. (593)

Découverte incomparable par sa vertu.

## EAU TONIQUE

### PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infallible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisser et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — DÉPÔT à Saumur, chez Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur, rue Saint-Jean, n° 2.

PRIX DU POT: 3 FR. (411)

INJECTION SAMPSO, 4 fr. guérit maladies secrètes. Bon préservatif. Dépôt à Saumur, chez M. GUICHARD, ph. et à Paris, rue Rambuteau, 40. Expédie.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## LE PORC

Sa conservation, ses races, son amélioration, son engraissement, ses maladies et leur traitement,

Par J.-M.-J. DE SAIVE.

Docteur en médecine, ancien membre de la chambre des Représentants de Belgique, ex-directeur, professeur à l'École de Médecine vétérinaire de Liège, et secrétaire du conseil supérieur d'agriculture, membre correspondant de la Société impériale et centrale d'agriculture de France, etc., etc.,

RÉDACTEUR EN CHEF DU MONITEUR DE L'AGRICULTURE.

Volume avec gravures représentant les diverses races porcines. — Prix: 4 francs pour les personnes qui feront parvenir franco leur souscription, rue Coq-Héron, n° 5, à Paris.

## DE L'INOCULATION DU BÉTAIL

Opération destinée à

LA PLEURO-PNEUMONIE ÉPIZOOTIQUE DES BÊTES BOVINES,

Par le même auteur. — Prix: 1 fr. 50.

En vente à la librairie agricole, n° 26, rue Jacob, à Paris.

## REVUE DE L'ANJOU

ET

## DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

Prix: 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

## BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE

## D'ACCLIMATATION

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. GEOFFROY SAINT-HILAIRE, de l'Institut, Président de la Société;  
LE COMTE D'ÉPRÉMESNIL, Secrétaire général;  
DUPIN (E.), Secrétaire pour l'intérieur;  
GUÉRIN-MÉNEVILLE, Secrétaire du conseil;  
HOLLARD (D.), Secrétaire des séances;  
DE LA ROQUETTE, Secrétaire pour l'extérieur;  
JACQUEMART, membre du conseil;  
LE BARON DE MONTGAUDRY, membre du conseil;  
PASSY (ANTOINE) Vice-Président, membre du conseil;  
DE QUATREFAGES, de l'Institut, membre du conseil;  
RICHARD (DU CANTAL), Vice-Président, membre du conseil;  
LE BARON SÉGUIER, de l'Institut, membre du conseil;  
LE COMTE DE SINETY, membre du conseil;  
JACQUES-VALSERRES, membre du conseil.

### CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Le Bulletin de la Société Zoologique d'Acclimatation, fondé le 10 février 1845, paraît chaque mois; il contiendra de trois à cinq feuilles d'impression; il traitera de tout ce qui est relatif à l'acclimatation, au perfectionnement et à la multiplication des animaux utiles et d'ornement.

Le prix de l'abonnement est de 12 francs pour Paris.

14 francs pour les départements.

Les membres de la Société reçoivent gratuitement le Journal.

ON S'ABONNE A PARIS.

Chez M. GOIN, libraire de la Société Zoologique d'Acclimatation;  
A la librairie centrale d'Agriculture et de Jardinage, quai des Augustins, 41,  
Et chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

## RECETTES

## DES VINS FACTICES, DES BOISSONS DE FRUITS, DES CIDRES ET DES POIRÉS, etc.

Le Moniteur des Connaissances utiles et pratiques a publié, dans ses derniers numéros, toutes les recettes vraiment pratiques qui existent pour fabriquer les vins factices, qui permettront de suppléer à la disette des vins de raisin.

Le Moniteur des Connaissances utiles contient le résumé de tout ce qui se publie en France et à l'étranger, de nouveau, d'applicable et d'utile, concernant l'agriculture, — le jardinage, — l'industrie manufacturière et commerciale, — les inventions, — l'hygiène, — les substances alimentaires, — les recettes de famille, — la médecine, — la chirurgie, — la pharmacie domestique, — la médecine vétérinaire, etc. — Ce journal est publié le 25 de chaque mois. — On s'abonne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1854, rue de Seine-Saint-Germain, 12, à Paris. — Prix: 4 fr. par an. — Envoyer un mandat sur la poste au nom de M. L. FAVRE, directeur. (549)